



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
SEANCE DU 27/06/2022

Le Conseil municipal du VILLE DE BOE régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 27 juin 2022 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale Luguët, Maire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

RPT11-signature-acte-maison-medicale

**Présents :**

**Madame LUGUET Pascale Maire**

Monsieur LAFUENTE Jean-Michel, Madame LEBEAU Françoise, Monsieur PANTEIX Daniel, Madame MANDEIX Catherine, Monsieur LUNARDI Daniel, Madame FAVARD Odile, Monsieur ORDRONNEAU Cyriaque, Madame PLA-RODRIGUEZ Lise **Adjoints**

Madame PERTHUIS Nicole, Madame TRUILHE Aline, Madame FORNASARI Monique, Madame FRECHET Christine, Madame BASSI DONNEFORT Florence, Monsieur JUDIT Jean-François, Monsieur SAINT-BEAT Frédéric, Madame RELLA Stéphanie, Madame FERNANDEZ Stéphanie, Monsieur DEL FIORENTINO Julien, Madame PIOFFET Nelly, Monsieur LAUGA Martin, Monsieur PATRY Julien, Madame MANSE Corinne, Monsieur ALIBERT Fabien, Madame SADRES Valérie, Monsieur GAMBART René, Monsieur RESSEGUIER Frédéric

**Conseillers Municipaux**

**Absents excusés :**

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	027
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	00

## **I - Exposés des motifs**

Lors du conseil municipal du 23 mai, à l'unanimité des membres, il a été décidé la construction d'une maison médicale à Boé pour répondre au manque de médecins généralistes sur la commune.

Une deuxième délibération a permis de dégager une majorité pour acquérir une friche commerciale (ex-boulangerie) située Avenue du Docteur Noguès à Boé pour accueillir cette future maison médicale. Le projet de réhabilitation d'un bâtiment ancien a donc été retenu. La deuxième proposition concernait un projet de construction neuve.

Par ailleurs, le conseil municipal avait autorisé Madame le maire à signer une promesse de vente avec la SCI Rigoul en novembre 2021 concernant les locaux susvisés de l'avenue du Docteur Noguès.

Compte tenu des décisions prises par le conseil municipal, il vous est demandé de bien vouloir autoriser Madame le Maire à signer l'acte d'acquisition de l'ex-boulangerie pour y construire la future maison médicale de Boé, au prix de 205 000 euros.

## **II - Considérants et références juridiques**

Vu la délibération n°2021-53-008 du 8 novembre 2021 autorisant madame le maire à signer la promesse de vente du bien situé rue du Docteur Noguès (ex-boulangerie),

Vu la délibération n°2022-58-001 du 23 mai 2022 relative à la création d'une maison médicale,

Vu la délibération n° 2022-58-002 du 23 mai 2022 sur le choix de l'emplacement de la future maison médicale,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

**Décide à LA MAJORITE**

**ABSTENTION(S) :**

**CONTRE :** *Monsieur LAFUENTE Jean-michel, Madame PERTHUIS Nicole, Madame MANSE Corinne, Monsieur ALIBERT Fabien, Madame SADRES Valérie, Monsieur GAMBART René*

**AUTORISER :** madame le Maire à signer l'acte d'acquisition de l'ex-boulangerie située Avenue du Docteur Noguès pour la somme de 205 000 €, et tout autre document afférent.

**DIRE :** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2022.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

**UR N° 2022 - 59 - 011**

Rapporteur : **Monsieur Julien PATRY**

Accusé de réception en préfecture  
047-214700312-20220627-2022-59-11-DE  
Date de télétransmission : 01/07/2022  
Date de réception préfecture : 01/07/2022

Monsieur Julien PATRY

Mme Pascale Luguët

